

Présents : ALEXANDRE René, ANTOINE Frédéric, BERTOCCHI Franck, BOLLECKER Valérie, BOURGON Amélie, FRECHIN Séverine, GUEDES Anthony, LAPOIRIE André, LHOME Delphine, MANGEAT Delphine, MARCOT Véronique, MUNIER Claudine, PERONA Emmanuelle, PERROTTEY ADAM Manuela, PIERREL Maxime, PLAYOULT Brigitte, THIEBAUT Michaël, TISSERAND Gérard, VALENTIN Jean-François, VALENTIN Sébastien, VANCON Nicolas et VUILLEMIN Sébastien.

Procurations : CLAUDEL Christelle à MANGEAT Delphine.

Madame Amélie BOURGON a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 27 Janvier 2021 est approuvé.

DELIBERATIONS

Finances – Demande de Subvention pour le Dispositif LAPI 88

Madame le Maire rappelle que l'Etat propose aujourd'hui aux communes vosgiennes, disposant d'un système de vidéoprotection, de s'inscrire dans un partenariat avec la Gendarmerie et le Conseil Départemental - dit LAPI 88 - en vue de faire évoluer leur système dans un objectif partagé de lutte contre la délinquance itinérante. Ce nouveau dispositif permettra à la Gendarmerie de disposer d'un système d'alerte au passage de véhicules signalés et/ou recherchés.

Le coût global du projet est estimé à 8 013,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 1 abstention (PERONA Emmanuelle) et 22 pour, approuve le projet tel qu'il est présenté par Madame le Maire, donne délégation à Madame le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de l'Etat avec la DETR, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2021.

Finances – Demande de Subvention pour la Création d'un Espace Pédagogique Educatif / Sylvatum

Madame le Maire rappelle que la Commune de Xertigny s'est engagée, dès 2014, dans la valorisation d'une filière d'avenir pour son territoire à savoir la filière bois feuillu. Dans ce cadre, la commune a mis en avant la possibilité de construire en bois de hêtre grâce à de nouveaux procédés constructifs développés par un centre de recherche local : le CRITT bois. Ce sont ainsi sept constructions démonstratrices qui ont vu le jour en 2015 sur la Base de Loisirs des Woodies. En parallèle, avec l'aide de son intercommunalité et de l'EPFL, et ce toujours dans une démarche de valorisation de la ressource locale du bois, une ancienne friche industrielle, Tréfilerie de Conflandey, a récemment été dépolluée et réhabilitée pour voir émerger l'Atelier Bois de l'ONF. En complément de ces deux démarches, et en partenariat avec le PETR d'Épinal et le GIP Forêt Bois, elle rappelle que la commune a collaboré à un concept innovant de sensibilisation des publics sur la forêt et ses modalités de gestion grâce à la construction d'une Maison des Hommes et des Arbres et à son programme d'animation annuel. C'est en cohérence avec ces projets, et en appui sur son Etude de Revitalisation du Bourg-Centre, que la commune, accompagnée par l'ONF, s'est engagée dans la labélisation « Forêt d'Exception » (portée avec 79 autres communes du territoire de la Vôge, entre Darney et Plombières-les-Bains et le Val d'Ajol), ainsi que dans la création d'un Sylvatum (ou Espace Educatif Forestier) à vocation départementale. Ces derniers ont fait l'objet d'une présentation officielle par l'ONF aux élus municipaux le 5 Février dernier.

Madame le Maire explique que le futur Espace Educatif Forestier de Xertigny a pour projet d'être implanté sur une zone post-scolytes de 4,2 hectares, restructurés en Sylvatum, sur plusieurs parcelles des Bois Beaudoin. Il constituera une structure pédagogique en forêt qui permettra d'accueillir des groupes scolaires de la Maternelle au Collège afin de les sensibiliser à la vie de la forêt, mais aussi à sa gestion et aux métiers de la filière bois. Sa particularité sera d'offrir autour de 5 zones aménagées toutes les conditions pour permettre à l'enseignant de préparer et d'organiser facilement sa sortie en toute autonomie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Madame le Maire, donne délégation à Madame le Maire pour rechercher tout financement possible, et notamment auprès de l'Etat avec la DETR (avec possibilité de bénéficier d'un Bonus Bois) et du Conseil Départemental au titre des Bourgs-Centre, autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier et précise que les crédits seront inscrits au Budget 2021.

Finances – Dépôt du Dossier de Reconversion de l'ancien EHPAD à l'Appel à Projet « Fonds Friche » du Plan de Relance

Madame le Maire rappelle le projet de requalification de l'ancien EHPAD Saint André. Ce dernier a fait l'objet d'une Convention d'Etude en 2017 avec l'Etablissement Public Foncier Lorrain (EPFL), devenu EPF du Grand Est (EPFGE), afin de réfléchir au devenir de l'EHPAD une fois les résidents installés dans le nouvel EHPAD des Buissons. L'étude qui a débuté officiellement en 2018 pour s'achever début 2020 a permis d'établir un scénario de développement présenté et validé par les élus municipaux en Septembre 2020. Elle rappelle que des études de faisabilité plus spécifiques doivent encore être lancées avec l'EPFGE, en parallèle de la recherche de partenaires pour porter les projets avec la collectivité, mais que la définition concrète de l'après EHPAD semble être sur la bonne voie. Des réunions avec l'ensemble des potentiels partenaires, et des financeurs en Préfecture ont d'ailleurs pu être réalisées début 2021.

Elle explique qu'aujourd'hui, sur les préconisations desdits financeurs, la Commune de Xertigny devrait saisir l'opportunité de déposer un dossier de candidature à l'Appel à Projet dit Fonds Friche - où des crédits nationaux à répartir à l'échelle régionale sont disponibles quant à la réhabilitation des friches hospitalières. Ces fonds, issus du Plan de Relance, pourront ainsi venir compléter les futures subventions publiques, puisque l'appel à projets à vocation à financer la partie dite en déficit d'opérations (à savoir les dépenses non-éligibles ou à minima par les financeurs). Elle propose donc aux élus municipaux d'acter le dépôt d'un dossier par les services administratifs à ce premier Appel à Projet, dont les dossiers doivent être déposés avant le 28 Février, afin d'inscrire le projet dans les financements possibles du Plan de Relance. Le coût total des dépenses éligibles est estimé à 3 506 100 € HT, avec un déficit d'opération estimé à 1 608 699 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté par Madame le Maire **et donne délégation** à Madame le Maire pour déposer un dossier de candidature à l'appel à projet dit Fonds Friche et l'autorise à signer toutes les

pièces relatives au dossier.

Autres - Désherbage des Ouvrages de la Médiathèque pour l'Année 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Considérant le déménagement récent de la Bibliothèque en une véritable Médiathèque, et le désherbage effectué par la bibliothécaire, en appui sur les services de la Médiathèque Départementale des Vosges (MDV) et de la Bibliothèque Multimédia Intercommunale (BMI), Madame le Maire explique que, suite au récent déménagement de la Bibliothèque et transformation en une véritable Médiathèque, un certain nombre d'ouvrages, et plus particulièrement de revues de presse, ont été référencés par nos partenaires (MDV et BMI) et notre bibliothécaire comme ne pouvant plus être présentés au public, en raison de la requalification de certaines des collections et de nouveaux numéros de magazines dont s'est dotée la collectivité.

Après lecture de la liste par Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

Article 1er : Les revues dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la Médiathèque devront être retirés des collections.

Article 2 : Ces revues réformées seront cédées gratuitement à des institutions ou des associations, telles que le CMJ, mis à disposition dans les Woodies ou encore dans l'armoire à livres, ou, à défaut, détruits et si possible valorisées comme papier à recycler.

Article 3 : L'élimination des ouvrages sera constatée par un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant se présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste.

Article 4 : Le Maire de la Commune est chargé de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signe les procès-verbaux d'élimination.

Le Conseil Municipal arrête la liste des ouvrages à désherber en annexe de la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES DONNEES PAR MADAME LE MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

1\ Marchés à Procédure Adaptée (MAPA)

Marchés	Entreprises	Montants HT
Modification du PLU	EOLIS	2 600,00 €
Plaque pour le Calvaire du Cimetière	SEBELER	1 395,00 €
Caméras de Vidéoprotection à la Médiathèque	ALARME CONSEIL	846,00 €

2\ Travaux en Cours sur la Commune

- **Travaux de Création de Cellules Commerciales :** les travaux de gros œuvre continuent à avancer rapidement / pour rappel, les réunions de chantier ont lieu chaque Lundi à 14h30 directement sur site.
- **Travaux du Carrefour de la Poste :** les travaux devraient pouvoir débuter dès le 22 Mars / la commune est dans l'attente du plan de circulation proposé par l'entreprise de travaux retenue, EUROVIA, pour l'ensemble des phases prévues.
- **Travaux de Requalification de la Rue Principale de Rasey :** la commune reste dans l'attente des finitions du chantier (partie serrurerie et traçage), une relance est en cours auprès de l'entreprise attributaire.

Suite à la consultation lancée, l'analyse des offres est toujours en cours concernant la Réalisation d'un Plan Directeur de la Signalétique.

Côté Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (SISS), une consultation est en cours pour recruter un maître d'œuvre, un contrôleur technique, un coordinateur SPS et un bureau d'études amiante afin de lancer prochainement des travaux d'isolation du gymnase. Le SISS est aidé dans ce cadre par des agents intercommunaux de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, qui font office d'Assistants à Maîtrise d'Ouvrage. Le coût global des travaux est estimé à hauteur de 571 000 € HT, pour un taux de subvention pouvant atteindre les 70%, voire 80%.

3\ Divers :

- **Médiathèque :** suite à son ouverture mi-Janvier, les inscriptions sont en hausse constante, ainsi que la fréquentation / les nouveaux horaires proposés en Commission Culture semblent convenir aux adhérents.
- **Urbanisme :** la modification du PLU va pouvoir rapidement débuter avec l'attribution du marché au cabinet EOLIS, qui dispose de 3 mois, à compter de la réunion de lancement, pour faire aboutir la procédure / l'enquête publique relative à la Révision du SCOT est prévue du 1^{er} Mars au 1^{er} Avril / la Déclaration Préalable pour l'installation d'une antenne-relais dans la zone des Débans afin d'améliorer la couverture téléphonique et internet.
- **Transport à la Demande :** suite à la commission TAD et à la rencontre avec les services de la CAE, qui est compétente en la matière, un nouveau service va pouvoir être proposé à la population à compter du Jeudi 11 Mars.
- **Soirée Feux d'Artifices :** la société PREVOST souhaitait organiser, en concertation avec la Commune de Xertigny, une nouvelle soirée de projection de feux d'artifices ; malheureusement cette dernière, initialement prévue le Samedi 20 Mars, ne pourra pas avoir lieu suite à un refus d'autorisation par les services de la Préfecture en raison du couvre-feu toujours actif.

4\ Agenda :

- **25 Février :** Réunion sur l'AVP Sommaire de la Requalification du Centre-Ville
- **27 Février :** Réunion de Tirage au Sort pour les Affouages sur Pied (convocations toutes les 30 min avec 10 candidats maximum à chaque fois)
- **1^{er} Mars :** RDV avec la Compagnie des Jolis Mômes (potentiel partenariat d'animations sur le territoire en lien avec la CAE et le programme de Culture en Milieu Rural)

- **2 Mars à 18h30** : Réunion à la Salle des Fêtes sur des Ateliers Mobilités entre Elus du Secteur de Xertigny pour le Schéma Cyclable de la CAE
- **12 Mars à 10h30** : COPIL 3 de la Revitalisation du Bourg-Centre
- **15 Mars** : Conférence des Maires de la CAE
- **17 Mars** : Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- **22 Mars** : Conseil Communautaire de la CAE sur les Budgets
- **Prochain CM le 30 Mars sur le Vote des CA 2020 et BP 2021**

Véronique MARCOT
Maire de Xertigny



Fait à Xertigny, le 5 Mars 2021